

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
DIVISION N° : 01-Montréal
COUR N° : 500-11-053428-179
DOSSIER N° : 41-2310130

C O U R S U P É R I E U R E
Chambre commerciale

**DANS L'AFFAIRE DE LA
PROPOSITION DE :**

TRANSPORT MEDICAR INC., société dûment
constituée en vertu de la loi, et ayant son siège
social et son établissement principal au 5652, rue
Hochelaga, Montréal, Québec H1N 3L7
Personne insolvable

-et-

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.
(**Jean-Christophe Hamel**, CPA, CA, CIRP, SAI,
responsable désigné) ayant une place d'affaires au
1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau
500, Montréal Québec, H3B 0M7

Syndic

AVIS DE LA PROPOSITION AUX CRÉANCIERS
(article 51 de la Loi)

AVIS est donné que Transport Medicar inc. de Montréal, dans la province de Québec, a déposé une proposition entre mes mains le 31 octobre 2017, en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Ci-inclus une copie de la proposition, d'un état succinct de son actif et de son passif ainsi qu'une liste des créanciers visés par la proposition et dont les réclamations se chiffrent à 250 \$ ou plus. Une copie du rapport du syndic sur la proposition fera l'objet d'un envoi subséquent.

Une assemblée générale des créanciers sera tenue le 20 novembre 2017 à 9 h au bureau du Syndic situé au **1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 500, salle 4-002, Montréal, Québec H3B 0M7**.

Les créanciers ou toute catégorie de créanciers ayant droit de voter à l'assemblée peuvent, au moyen d'une résolution, accepter la proposition, telle que formulée ou telle que modifiée à l'assemblée. Si la proposition est ainsi acceptée et si elle est approuvée par le tribunal, elle deviendra obligatoire pour tous les créanciers ou pour la catégorie de créanciers visés.

Les preuves de réclamation, procurations et formulaires de votation dont l'usage est projeté à l'assemblée doivent m'être remises au préalable.

FAIT À MONTRÉAL, ce 1^{er} novembre 2017

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.
Syndic



Deloitte Restructuring Inc.
La Tour Deloitte
1190 avenue des
Canadiens-de-Montréal
Suite 500
Montreal QC H3B 0M7
Canada

Tel: 514-393-7115
Fax: 514-390-4103
www.deloitte.ca

C A N A D A
PROVINCE OF QUEBEC
DISTRICT OF QUEBEC
DIVISION No.: 01-Montreal
COURT No.: 500-11-053428-179
FILE No.: 41-2310130

S U P E R I O R C O U R T
Commercial Division

**IN THE MATTER OF THE
PROPOSAL OF:**

TRANSPORT MEDICAR INC., a legal person, duly incorporated according to law, having its head office and principal place of business at 5652 Hochelaga Street, Montreal, Quebec H1N 3L7

Insolvent person

-and-

DELOITTE RESTRUCTURING INC.
(**Jean-Christophe Hamel**, CPA, CA, CIRP, LIT, responsible) having its place of business at 1190 avenue des Canadiens-de-Montréal, Montreal, Quebec H3B 0M7

Trustee

NOTICE OF PROPOSAL TO CREDITORS
(Section 51 of the Act)

TAKE NOTICE that Transport Medicar Inc. of Montréal, in the Province of Québec, has lodged with me on October 31, 2017 a proposal under the *Bankruptcy and Insolvency Act*.

A copy of the proposal, a condensed statement of the debtor's assets, and liabilities, and a list of the creditors affected by the proposal and whose claims amount to 250 \$ or more are enclosed. A copy of the Trustee's Report on the Proposal will be sent in a subsequent mailing.

A general meeting of the creditors will be held on the 20st day of November 2017 at 9:00 a.m. at the office of the Trustee, located at **1190 avenue des Canadiens-de-Montréal, Suite 500, Room 4-002, Montreal, Quebec H3B 0M7**.

The creditors or any class of creditors qualified to vote at the meeting may by resolution accept the proposal either as made by the debtor either as made or altered or modified at the meeting. If so accepted and if approved by the Court, the proposal is binding on all creditors or the class of creditors affected.

Proofs of claim, proxies and voting letters intended to be use at the meeting must be lodged with me prior to the commencement of the meeting.

DATED AT MONTREAL, this November 1, 2017

DELOITTE RESTRUCTURING INC.
Trustee

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° DIVISION : 01-MONTRÉAL
N° COUR:
N° DOSSIER:

COUR SUPÉRIEURE
(en matière de faillite et d'insolvabilité)

***DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION
DE :***

TRANSPORT MEDICAR INC., société
domiciliée au 5652, rue Hochelaga, Montréal,
Québec, H1N 3L7

Débitrice

- et -

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.
(Jean-Christophe Hamel, responsable
désigné), société ayant une place d'affaires au
1190, Ave. des Canadiens-de-Montréal,
bureau 500, Montréal, Québec, H3B 0M7

Syndic

PROPOSITION

(Article 50(2) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, L.R.C. (1985) ch. B-3)

NOUS, TRANSPORT MEDICAR INC., soumettons par les présentes à nos créanciers la Proposition suivante en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, L.R.C. 1985, ch. B-3 :

1. **Définitions** : Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente Proposition, sous réserve d'une disposition incompatible de la Loi :
 - 1.1 « **Approbat**ion » : désigne l'ordonnance d'approbation et d'homologation de la Proposition par le Tribunal, en vertu du paragraphe 60(5) de la Loi.
 - 1.2 « **Certificat** » : désigne le certificat d'exécution intégrale de la Proposition devant être émis par le Syndic en vertu de l'article 65.3 de la Loi.
 - 1.3 « **Créanciers Garantis** » : désigne toutes Personnes ayant une Réclamation Garantie.

- 1.4 « **Créanciers Liés** » : *Groupe Âge3 Inc., CHSLD Âge3 Inc. et Ressources Santé Lachances inc.*, dans la mesure où ces parties ont des réclamations à l'endroit de la Débitrice.
- 1.5 « **Créanciers Ordinaires** » : désigne toutes Personnes ayant une Réclamation Ordinaire.
- 1.6 « **Créanciers Privilégiés** » : désigne toutes Personnes ayant une Réclamation Privilégiée.
- 1.7 « **Daleco** » : désigne *Daleco Inc.*
- 1.8 « **Date de l'Approbation** » : désigne la date où l'Approbation est passée en force de chose jugée.
- 1.9 « **Date de la Proposition** » : désigne, aux fins de la Proposition, la date de dépôt de la Proposition par la Débitrice auprès du Séquestre officiel.
- 1.10 « **Débitrice** » : désigne *Transport Medicar Inc.*
- 1.11 « **ECN** » désigne *ECN Commercial Finance LP.*
- 1.12 « **Finloc** » : désigne *Finloc 2000 Inc.*
- 1.13 « **Honoraires et Frais de la Proposition** » : désigne les honoraires et débours pour les travaux du Syndic et de son procureur relativement à la préparation de la Proposition ou toute proposition amendée, s'il en est, à la préparation du rapport du Syndic, à l'assemblée des créanciers, à l'Approbation et à l'administration de la Proposition, y compris, sans restriction, les conseils donnés par le Syndic à la Débitrice relativement à la Proposition, ainsi que les dépenses et obligations du Syndic à ces égards, notamment les avis et frais postaux.
- 1.14 « **Honoraires Légaux** » : désigne les honoraires extrajudiciaires et frais juridiques encourus par la Débitrice relativement à la préparation de la Proposition ou toute proposition amendée, s'il en est, et à toute procédure accessoire, y compris, sans restriction, les conseils juridiques donnés à la Débitrice relativement à la Proposition, y compris pour des travaux liés à toutes procédures contestées ou non devant le Tribunal.
- 1.15 « **IQ** » : désigne *Investissement Québec.*
- 1.16 « **Loi** » : la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, L.R.C., 1985, c. B-3, en sa version modifiée le cas échéant.
- 1.17 « **L'Unique** » : désigne *L'Unique Assurances Générales Inc.*

- 1.18 « **Mercedes** » : désigne *La Corporation de Services Financiers Mercedes-Benz Canada*, faisant également affaires sous le nom « *Services financiers Mercedes-Benz* ».
- 1.19 « **Move Trust** » : désigne *Move Trust*, représenté par son fiduciaire *BNY Trust Company of Canada*.
- 1.20 « **National Leasing** » : désigne *NL LP*.
- 1.21 « **Personne** » : toute personne physique, société par actions, société à responsabilité limitée ou illimitée, société de personnes ou société en commandite, association, fiducie ou coentreprise, ou tout organisme sans personnalité morale ou organisme gouvernemental, ou toute autre entité.
- 1.22 « **Proposition** » : la présente proposition et toutes les modifications qui peuvent y être apportées en tout temps avant le vote des créanciers au sujet de la Proposition ou qui peuvent y être apportées par la Cour avant ou au moment de son Approbation.
- 1.23 « **RDPRM** » : désigne le *Registre des droits personnels et réels mobiliers* (Québec).
- 1.24 « **Réclamations de la Couronne** » : pour les besoins de la présente Proposition, désigne seulement, à l'exclusion expresse de toute autre réclamation de Sa Majesté du Chef du Canada ou d'une province ou de ses agents, les réclamations de Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou de ses agents décrites à l'article 60(1.1) de la Loi qui étaient non réglées au moment de la Date de la Proposition.
- 1.25 « **Réclamation des Créanciers Liés** » : désigne seulement les Réclamations Ordinaires des Créanciers Liés.
- 1.26 « **Réclamation des Employés** » : désigne seulement, à l'exclusion expresse de toute autre réclamation des employés de la Débitrice, les réclamations des employés visés à l'article 60(1.3)(a) de la Loi à la Date de la Proposition.
- 1.27 « **Réclamation de Restructuration** » : désigne tout droit présent ou futur de toute personne à l'encontre de la Débitrice relativement à tout endettement, obligation, responsabilité ou engagement de quelque nature que ce soit dû ou payable à cette personne et résultant de la présente Proposition, de la restructuration de la Débitrice, de la répudiation ou de la résiliation de tout contrat, baux mobilier ou immobilier, contrat de travail ou de tout autre contrat, verbal ou écrit, après la Date de la Proposition, incluant tout droit de toute personne recevant de la Débitrice un avis de répudiation ou de résiliation autorisé aux termes de la Loi.
- 1.28 « **Réclamations Garanties** » désigne les réclamations des Créanciers Garantis, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la Loi, jusqu'à concurrence de la valeur attribuée à de telles garanties détenues par ces Créanciers Garantis, tel qu'évalué par ces Créanciers Garantis et accepté par le Syndic ou tel que déterminé par le Tribunal, le cas échéant.

- 1.29 « **Réclamations Ordinaires** » : désigne les réclamations prouvables au sens de la Loi, de quelque nature que ce soit, y compris toutes créances et tous les engagements, présents ou futurs, qu'ils soient payables ou non à la Date de la Proposition, y compris les réclamations éventuelles et non liquidées (une fois qu'elles le seront conformément à la Loi) découlant de (1) toute obligation contractée par la Débitrice avant la Date de Proposition, incluant sans limiter la généralité de ce qui précède, les offres d'achat, promesses d'achat, baux mobiliers ou immobiliers, contrats d'acquisition, options et engagements financiers que la Débitrice ne s'est pas expressément engagée à respecter après la Date de Proposition et (2) toute obligation à laquelle la Débitrice peut devenir assujettie après la Date de la Proposition, dont notamment une obligation de nature fiscale, en raison des conséquences de la Proposition, de son Approbation par le Tribunal ou de son exécution. Les Réclamations Ordinaires comprennent notamment les Réclamations de Restructuration, mais elles excluent les Réclamations Garanties, les Réclamations de la Couronne, les engagements courants visés au paragraphe 3.1 de la Proposition, les Réclamations des Employés, les Réclamations Privilégiées, les Honoraires et Frais de la Proposition ainsi que les Honoraires Légaux.
- 1.30 « **Réclamations Privilégiées** » : désigne les réclamations à la Date de la Proposition décrites aux alinéas 136(1)(a) à 136 (1)(j) de la Loi, dont la Loi prescrit le paiement en priorité sur toutes les autres réclamations, à l'exception des Honoraires et Frais de la Proposition.
- 1.31 « **Somme Globale** » : désigne une somme de **80 000\$** destinée au règlement des Réclamations Ordinaires selon les termes de la Proposition.
- 1.32 « **Sûretés Daleco** » : désigne toutes les hypothèques et sûretés sous quelque forme que ce soit grevant les biens de la Débitrice afin de garantir la Réclamation Garantie de Daleco, incluant sans limitation les hypothèques mobilières publiées au RDPRM sous les numéros 17-0224041-0001 (*La Banque Toronto-Dominion* étant le titulaire initial et Daleco le cessionnaire) et la cession de créance garantie publiée au RDPRM sous le numéro 17-1145953-0001.
- 1.33 « **Sûretés IQ** » : désigne toutes les hypothèques et sûretés sous quelque forme que ce soit grevant les biens de la Débitrice afin de garantir les obligations de la Débitrice envers IQ, incluant sans limitation les hypothèques mobilières publiées au RDPRM sous le numéro 13-0803659-0001.
- 1.34 « **Sûretés L'Unique** » désigne toutes les hypothèques et sûretés sous quelque forme que ce soit grevant les biens de la Débitrice afin de garantir les obligations de la Débitrice envers L'Unique, incluant sans limitation les hypothèques mobilières publiées au RDPRM sous le numéro 16-02020082-0002.
- 1.35 « **Syndic** » : désigne Restructuration Deloitte inc., *ès qualités* syndic agissant *in re* : la Proposition de la Débitrice, *Transport Medicar Inc.*

1.36 « **Tribunal** » : désigne la Cour supérieure du Québec, siégeant en matière de faillite pour le district de Montréal.

2. **Règlement des Créanciers Garantis**

2.1 **Daleco** : La Réclamation Garantie de Daleco, en lien avec les Sûretés Daleco, sera réglée en conformité avec les ententes existantes ou à intervenir entre la Débitrice et Daleco. Pour plus de certitude, Daleco ne sera pas affectée par la Proposition.

2.2 **IQ** : La Réclamation Garantie de IQ, en lien avec les Sûretés IQ, sera réglée en conformité avec les ententes existantes ou à intervenir entre la Débitrice et IQ. Pour plus de certitude, IQ ne sera pas affectée par la Proposition.

2.3 « **L'Unique** » : La Réclamation Garantie de L'Unique, le cas échéant, en lien avec les Sûretés L'Unique, sera réglée en conformité avec les ententes existantes ou à intervenir entre la Débitrice et L'Unique. Pour plus de certitude, L'Unique ne sera pas affectée par la Proposition.

3. **Règlement des créanciers non garantis :**

3.1 **Engagements courants** : Les engagements de la Débitrice à l'égard de biens fournis, services rendus et autres contreparties données à la Débitrice après la Date de la Proposition seront payés par la Débitrice dans le cours normal des affaires dans le respect de ses engagements, et selon les conditions prévalant dans le marché, sans excéder la juste valeur marchande de ces biens et services, le tout sujet à toute résiliation de tels engagements suite au dépôt de la Proposition conformément à l'article 65.11 de la Loi, une fois de telles résiliations devenues effectives.

Pour plus de certitude, et sans limiter ce qui précède, les parties suivantes ayant contracté avec la Débitrice dans le cadre de crédit-baux divers et du financement de ceux-ci continueront d'être payés dans le cours normal des affaires en conformité avec les termes desdits contrats de crédit-baux, sans être affectés par la Proposition à cet égard :

- ECN;
- Finloc;
- Mercedes;
- Move Trust;
- National Leasing;

3.2 **Réclamation des Employés** : Les engagements de la Débitrice à l'égard des Réclamations des Employés seront payés en totalité par la Débitrice dans le cours normal des affaires dans le respect de ses engagements et conformément à l'article 60(1.3) de la Loi.

- 3.3 **Réclamations de la Couronne :** Les Réclamations de la Couronne, s'il en est, seront payées par la Débitrice en totalité avec les intérêts et les pénalités y afférents en vertu des lois, règlements et décrets applicables, dans le cours normal des affaires de la Débitrice et conformément à l'article 60(1.1) de la Loi.
- 3.4 **Réclamations Privilégiées :** Les Réclamations Privilégiées, autres que les Réclamations des Employées et les Réclamations de la Couronne, seront payées par la Débitrice en totalité dans le cours normal des affaires de la Débitrice.
- 3.5 **Honoraires et Frais de la Proposition :** Les Honoraires et Frais de la Proposition ne sont pas affectés par la présente Proposition et seront payés par la Débitrice dans le cours normal de ses affaires.
- 3.6 **Honoraires Légaux :** Les Honoraires Légaux ne sont pas affectés par la présente Proposition et seront payés par la Débitrice dans le cours normal de ses affaires.
- 3.7 **Réclamations Ordinaires :** Les Réclamations Ordinaires seront payées par la distribution de la Somme Globale (**80 000\$**) comme suit, à titre de règlement complet et final de celles-ci :
- 3.7.1 Pour chaque Réclamation Ordinaire, paiement du montant le plus élevé entre (i) **1,000\$** et (ii) le montant total de la Réclamation Ordinaire (la « **Première Tranche** »);
- 3.7.2 Pour la portion de chaque Réclamation ordinaire excédant **1,000\$**, le cas échéant, un partage au prorata de la somme représentant la Somme Globale moins le montant nécessaire pour le versement de la Première Tranche.
- 3.8 **Réclamations des Créanciers Liés :** Les Créanciers Liés verront leur Réclamations Ordinaires compromises par la Proposition mais ne participeront pas à la distribution de la Somme Globale, et pour plus de certitude, les Créanciers Liés renoncent à tout dividende dans le cadre de la Proposition.
4. **Autres dispositions :**
- 4.1 **Syndic :** Toutes les sommes payables aux créanciers aux termes du paragraphe 3.7 de la Proposition seront versées par la Débitrice au Syndic au plus tard une journée ouvrable après la date de l'Approbation, et le Syndic distribuera lesdits paiements, incluant la Somme Globale, conformément aux modalités de la Proposition.
- 4.2 **Réclamations contre les administrateurs :** L'acceptation de la Proposition par les créanciers tiendra lieu de quittance quant à toutes réclamations des créanciers contre les administrateurs, incluant les Personnes pouvant avoir agi *de facto* comme administrateurs de la Débitrice, dont ils peuvent être responsables selon les critères de l'article 50(13) de la Loi. Il est entendu que les termes de la présente Proposition ne peuvent être interprétés comme représentant une quelconque admission quant à l'existence de telles réclamations envers les administrateurs, ou quant au fait qu'une Personne puisse avoir agi à titre d'administrateur *de facto* de la Débitrice.

- 4.3 **Traitements préférentiels et opérations sous-évaluées :** Conditionnellement à l'Approbation, les recours prévus aux articles 95 à 101 de la Loi ainsi qu'en vertu de toute autre législation provinciale ayant un objectif similaire (incluant, sans limiter ce qui précède, les recours en vertu des articles 1631 à 1636 du *Code civil du Québec*) ne s'appliqueront pas, le tout conformément à la section 101.1 de la Loi.
- 4.4 **Conditions :** La Proposition est conditionnelle à la satisfaction de toutes les conditions préalables suivantes:
- 4.4.1 L'acceptation de la Proposition par la majorité des créanciers prévue par la Loi;
 - 4.4.2 L'Approbation;
 - 4.4.3 Le paiement des Honoraires et Frais de la Proposition ainsi que des Honoraires Légaux;
- 4.5 **Inspecteurs :** Aucun inspecteur ne sera nommé en ce qui concerne la Proposition.

FAIT À MONTRÉAL, le 31^e jour d'octobre 2017.

TRANSPORT MEDICAR INC.



Par :
Titre :



Témoin

District de: Québec
 No division: 01 - MONTREAL
 No cour: 500-11
 No dossier:

original modifié

-- FORMULAIRE 78 --
 Bilan - proposition déposée par une entité
 (paragraphe 49(2), alinéa 158d) et paragraphes 50(2) et 62(1) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de
 Transport Medicar inc.

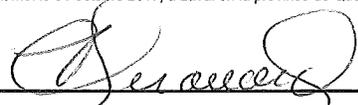
Au débiteur :

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude le présent formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date du dépôt de votre proposition (ou de votre avis d'intention) le 31 octobre 2017. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées, constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)		ACTIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)	
1. Créanciers non garantis: voir liste A	4,146,318.82	1. Inventaire	0.00
Équilibre de réclamations garantis: voir liste "B"	1,205,223.00	2. Aménagements	0.00
Créanciers non garantis total	5,351,541.82	3. Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E	
2. Créanciers garantis: voir liste B	1,446,000.00	Bonnes	1,482,653.00
3. Créanciers privilégiés: voir liste C	0.00	Douteuses	0.00
4. Dettes éventuelles, réclamations de fiduciaire ou autres (voir liste D) pouvant être réclamées pour une somme de ...	0.00	Mauvaises	0.00
Total du passif	6,797,541.82	Estimation des créances qui peuvent être réalisées	1,100,000.00
Surplus	NIL	4. Lettres de change, billets à ordre, etc., voir liste F	0.00
		5. Dépôts en institutions financières	0.00
		6. Espèces	0.00
		7. Bétail	0.00
		8. Machines, outillage et installation	335,000.00
		9. Immeubles et biens réels: voir liste G	0.00
		10. Ameublement	1,000.00
		11. REER, FERR, Assurances-vie etc	0.00
		12. Valeurs mobilières (actions, obligations, débetures etc.	0.00
		13. Droits en vertu de testaments	0.00
		14. Véhicules	0.00
		15. Autres biens: voir liste H	10,000.00
		Si le débiteur est une personne morale, ajoutez :	
		Montant du capital souscrit	0.00
		Montant du capital payé	0.00
		Solde souscrit et impayé	0.00
		Estimation du solde qui peut être réalisé	0.00
		Total de l'actif	1,446,000.00
		Déficit	5,351,541.82

Je, Daniel Leclair, de Laval en la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, à ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de mes affaires en ce 31 octobre 2017, et indiquent au complet tous mes biens de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et réversibles, tels que définis par la Loi.

ASSERMENTÉ (ou déclaré solennellement)
 devant moi le 31 octobre 2017, à Laval en la province de Québec.






 Daniel Leclair

- Liste d'envoi aux créanciers -

Dans l'affaire de la proposition de
Transport Medicar inc.

Type de créancier	Nom	Attention	Adresse	\$ Réclamation
Séquestre officiel	Montreal		Sun Life Building 1155 Metcalfe, bureau 950 Montreal QC H3B 2V6	
Tribunal	Cour Supérieure du Québec - Montréal		1 rue Notre-Dame est Montréal QC H2Y 1B6	
Garanti	Daleco inc.		3055, boul. Saint-Martin Ouest, bureau 310 Laval QC H7T 0J3	2,000,000.00
	EMPLOYÉS		. QC	201,222.00
	Investissement Québec		3030 boul. Le Carrefour, bureau 902 Laval QC H7T 2P5	450,000.00
	L'Unique Assurances Générales inc.		625, rue Jacques Parizeau Québec QC G1R 2G5	1.00
Non-garanti	9160-8281 QUÉBEC INC.		372 CR. JACQUES LEBER TERREBONNE QC J6V 1M1	
	9216 - 9671 Quebec Inc		345 Petit Étang La Présentation QC J0H 4B0	
	9224-5083 Québec Inc		3252 Marconi Mascouche QC J7K 3N6	
	A. GIRARDIN INC.		4000, RUE GIRARDIN DRUMMONDVILLE QC J2E 0A1	2,298.46
	ACTION MOBILE DRUMMONDVILLE		4517 TRAVERSY DRUMMONDVILLE QC J2A 1M7	408.16
	ADF DIESEL RIVE SUD INC.		185, RUE PAUL-GAUGUIN CANDIAC QC J5R 0G7	977.29
	Agence du revenu du Québec	Direction régionale du recouvrement	Service des dossiers de faillites 1265 boulevard Charest O 6e étage secteur C65-61 Québec QC G1N 4V5	43,571.45
	Albi le Géant (Banque Scotia)		3550 de la Gare Mascouche QC J7K 3C1	
	Albi le Géant (Banque Scotia)		C.P. 1833, Station M Calgary AB T2P 2L8	
	ALMEDIC		4900 BOUL. DE LA CÔTE-VERTU MONTREAL QC H4S 1J9	258.69
	ARC - Bureau des services fiscaux de Montréal	Section Insolvabilité	Division du recouvrement des recettes 305, boulevard René-Lévesque Ouest Montréal QC H2Z 1A6	20,786.82
	ATELIERS M. DRIVESHAFI INC		275 Rue Quinlan Lasalle QC H8R 3W4	1,666.05
	AUTO- CAMPING LTD		1220 Rue St-Nicolas Laval QC H7E 4X3	3,866.55
	BARIL FORD LINCOLN		6878,, LAURIER OUEST SAINT-HYACINTHE QC J2S 9A5	557.47
	BNY Trust Company of Canada		320 Bay Street, 11th Floor Toronto ON M5H 4A6	
	BOISVERT P.E AUTO LTÉE		2, MARIE VICTORIN BOUCHERVILLE QC J4B 1V5	2,291.32
	CENTRE DE L'AUTO AGR		1205 AVENUE DE L'ÉGLISE VERDUN QC H4G 2P1	1,310.44

- Liste d'envoi aux créanciers -

Dans l'affaire de la proposition de
Transport Medicar inc.

Type de créancier	Nom	Attention	Adresse	\$ Réclamation
Non-garanti	CHRISTIN AUTOMOBILE INC.		12011 RUE SHREBROOKE EST. MONTRÉAL QC H1B 1C6	4,489.46
	CHSLD Âge 3		3055 Boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 310 Laval QC H7T 0J3	50,000.00
	CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE		8445, LAFRENAIE ST-LEONARD QC H1P 2B3	295.00
	CNESST du Québec (formerly CSST) - Île-de-Montréal		CP 3 Succursale Place-Desjardins 1 complexe Desjardins Tour Sud 31e étage Montréal QC H5B 1H1	
	COLLINS		444 AVENUE DE LA SALLE MONTRÉAL QC H1V 2J1	252.92
	Contrat Services Financiers ECN #100-102		600, boul. de Maisonneuve O. Montréal QC H3A 3J2	
	Contrat Services Financiers ECN #103		600, boul. de Maisonneuve O. Montréal QC H3A 3J2	
	Contrat Services Financiers ECN #819		600, boul. de Maisonneuve O. Montréal QC H3A 3J2	
	DEXAR SOCIÉTÉ D'AVOCATS		1590 RUE APHÈRE, BUREAU 200 BOUCHERVILLE QC J4B 7L4	
	Diane Lahaie		424 Des Vétérans Trois-Rivières QC G8T 8A8	
	DISTRIBUTION VLN		2144 BOUL. DAGENAI OUEST LAVAL QC H7L 5X9	5,805.77
	Entreposage Rubik		292 Route 161 St-Christophe-D'Arthabaska QC G6S 0R4	
	EXCEL-MÉDICAL INC.		Succ. Place du Commerce, C.P.4 Brossard QC J4W 3L5	826.67
	Fasken Martineau DuMoulin		Tour de la Bourse-800, rue du square Victoria, #3700 Montréal QC H4Z 1E9	85,441.61
	FinLoc 2000 #347		11505 1er avenue, bureau 500 Saint-Georges QC G5Y 7X3	
	FinLoc 2000 #355 à #366		11505 1er avenue, bureau 500 Saint-Georges QC G5Y 7X3	
	FORTIER FORD		7000, BOUL. LOUIS H.LAFONTAINE ANJOU QC H1M 2X3	396.66
	Fourniture de Bureau Denis		2990 Boul. Le Corbusier Laval QC H7L 3M2	
	Gaz Métro	Linda Young	Gaz Métropolitain 1717 rue du Havre Montréal QC H2K 2X3	
	Gestion Alain Délisle		C.P.34 Succ. Bureau Chef Shawinigan QC G9N 6T8	
	Groupe Âge3		3055 Boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 310 Laval QC H7T 0J3	3,850,740.00
	GUARD-X INC.		10600, BOUL. PARKWAY ANJOU QC H1J 1R6	241.54
	Hydro-Québec	Service de Recouvrement	1er étage 140 boul Crémazie O Montréal QC H2P 1C3	
	IMPACT PRODUITS SANITAIRES		316, RUE GÉLINAS REPENTIGNY QC J6A 5P8	329.87

- Liste d'envoi aux créanciers -

Dans l'affaire de la proposition de
Transport Medicar inc.

Type de créancier	Nom	Attention	Adresse	\$ Réclamation
Non-garanti	Jalbec		5656 Rue Hochelaga Montréal QC H1N 3L7	
	JOLICOEUR LTEE		4132, PARTHENAIS MONTRÉAL QC H2K 3T9	738.27
	L'ÉQUIPEUR COMMERCIAL		CP.6000 SUCCURSALE MAIN WELLAND ON L3B 6A2	218.44
	Les Autobus Gaudreault Inc.		540 rue de la Visitation St-Charles-Borromée QC J6E 4P3	2,162.22
	LES PROS DE L'AUTO		314, LEGAULT ST-EUSTACHE QC J7R 4K3	3,465.76
	LES UNIFORMES W. GRADINGER /		3985 NOTRE-DAME OUEST MONTRÉAL QC H4C 1R2	9,731.85
	M. RENAUD DISTRIBUTION INC.		1034, BOUL. ARTHUR-SAUVÉ ST-EUSTACHE QC J7R 4K3	280.54
	MASKATEL		3455, boul. Choquette Sainte-Hyacinthe QC J2S 7Z8	89.39
	Matrec		C.P. 30 Boucherville QC J4B 5E6	117.47
	MAXI DÉBOSSÉLAGE ET PEINTURE		3530 RICHELIEU ST-HUBERT QC J3Y 7B1	9,389.12
	Médic-Or		3055 Boulevard Saint-Martin Ouest #310 Laval QC H7T 3C2	
	MERCEDES-BENZ WEST ISLAND		4525 BOUL. ST-JEAN DOLLARD DES ORMEAUX QC H9H 2A7	11,582.58
	Mercedes Benz #346		10000 du Plein Air Mirabel QC J7J 1S5	
	Mercedes Benz #348		2680 boul. Matheson Est, bureau 500 Mississauga ON L4W 0A5	
	Mercedes Benz #349		2680 boul. Matheson Est, bureau 500 Mississauga ON L4W 0A5	
	Mercedes Benz #350		2680 boul. Matheson Est, bureau 500 Mississauga ON L4W 0A5	
	Mercedes Benz #351		2680 boul. Matheson Est, bureau 500 Mississauga ON L4W 0A5	
	Mercedes Benz #352		2680 boul. Matheson Est, bureau 500 Mississauga ON L4W 0A5	
	Mercedes Benz #353		2680 boul. Matheson Est, bureau 500 Mississauga ON L4W 0A5	
	Mercedes Benz #354		2680 boul. Matheson Est, bureau 500 Mississauga ON L4W 0A5	
	MERCIER DIÉSEL		295 RUE ALBERT-EINSTEIN CHATEAUGUAY QC J6K 0A3	49.44
	MESURES CALIB-TECH INC.		13, 105 JEAN GROU MONTRÉAL QC H1A 3N6	322.15
	MOMENTUM 2000 INC.		5046, RUE FRANÇOIS-CUSSON LACHINE QC H8T 1B3	156.03
	National Leasing Group		116-1405 route Trans Canadienne Dorval QC H9P 2V9	
	PIÈCES D'AUTO LACBUS INC.		3897 BANNANTYNE, SUITE 100 VERDUN QC H4G 1B7	9,659.39
	PRAXAIR (DIV. PRAXAIR CANADA)		PO BOX 400, STATION D SCARBOROUGH ON M1R 5M1	1,158.78

- Liste d'envoi aux créanciers -

Dans l'affaire de la proposition de
Transport Medicar inc.

Type de créancier	Nom	Attention	Adresse	\$ Réclamation
Non-garanti	PRODUITS SANY		830 RUE ST-PIERRE SUD JOLIETTE QC J6E 8R7	21.21
	RCI ENVIRONNEMENT INC.		P.O. Box 15615, Station A Toronto ON M5W 1C1	111.56
	REFRIGERATION G.E.S. INC.		8496 9IEME AVENUE MONTRÉAL QC H1Z 2Z5	178.04
	REMORQUAGE BURSTALL CONRAD		480 MONTRÉAL TORONTO LACHINE QC H8S 1B8	459.90
	REMORQUAGE METEOR INC.		9405, BOUL ST-MICHEL MONTRÉAL QC H1Z 4G9	628.06
	RESSORTS INDUSTRIELS C.T.CAM		3850 BOUL. LEMAN LAVAL QC H7E 1A1	2,270.75
	RESSORTS MONTRÉAL-NORD LTÉE.		8065, HENRI-BOURASSA EST MONTRÉAL QC H1E 2Z3	8,392.50
	SERVICES KUGER INC.		1819 JEAN TALON EST, SUITE 150 MONTRÉAL QC H2E 1T4	5,528.06
	Stemaprismic		166 Boul. Industriel Suite 200 Châteauguay QC J6J 4Z2	
	SYSTÈME POWERTECH		8800 PASCAL GAGNON ST-LEONARD QC H1P 1Z3	741.59
	TELECOMS U2B		135, Boul. De Mortagne Suite E Boucherville QC J4B 6G4	
	TELMATIK		500, rue d'Avaugour, bur 2500 BOUCHERVILLE QC J4B 0G6	129.05
	VIDEOTRON S.E.N.C.		CP 11427 SUCC CENTRE VILLE MONTREAL QC H3C 5H6	
	VIDÉOTRON S.E.N.C.		CP 11078, SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 5B7	
	VITRES D'AUTOS BARBEAU		6975, BOMBARDIER ST-LEONARD QC H1P 3G6	730.04
	WURTH CANADA LTD.		345 HANLON CREEK BOULEVARD GUELPH ON N1C 0A1	1,194.43

<input type="checkbox"/>	O	_____
<input type="checkbox"/>	P	_____
<input type="checkbox"/>	G	_____

PREUVE DE RÉCLAMATION

(article 50.1, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2) et 128(1) et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

dans l'affaire de la proposition de Transport Mediac inc.

de Montréal, province de Québec et de la réclamation de _____, créancier.
JE, _____ (nom du créancier ou du représentant) de _____ (ville et province)

CERTIFIE CE QUI SUIT :

1. Je suis le créancier de la débitrice susnommé (ou je suis) _____ (poste ou fonction)
de _____ (nom du créancier).

Expédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

Téléphone : _____ Télécopieur : _____ Courriel : _____

2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par la présente formule.
3. La débitrice était, à la date du dépôt de la proposition, soit le 31 octobre 2017 endettée envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de _____ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit ou la déclaration solennelle) ci-annexé et désigné « Annexe A », après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle la débitrice a droit. (L'état de compte ou l'affidavit ou la déclaration solennelle annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)
4. (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises)
- () A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$
(Autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi).
En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir de la débitrice à titre de garantie et (Cochez ce qui s'applique) :
() Pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. (Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)
() Pour le montant de _____ \$, je ne revendique pas de droit à un rang prioritaire.
- () B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE _____ \$
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après. (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)
- () C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$
En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs de la débitrice, à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____ \$, et dont les détails sont mentionnés ci-après : (Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexe une copie des documents relatifs à la garantie.)
- () D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE _____ \$
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de _____ \$.
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)
- () E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE _____ \$
() J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi (faillite) au montant de _____ \$.
() J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi (séquestre) au montant de _____ \$.
- () F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE _____ \$
() J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi (faillite) au montant de _____ \$.
() J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi (séquestre) au montant de _____ \$.

() G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE _____ \$
(À compléter lorsque la proposition vise une transaction quant à la réclamation contre les administrateurs.)
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après : (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

() H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE _____ \$
J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après : (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

5. Au meilleur de ma connaissance, je suis lié (ou je ne suis pas lié) (ou le créancier susnommé est lié) (ou le créancier susnommé n'est pas lié) à la débitrice selon l'article 4 de la Loi, et j'ai (ou je n'ai pas) (ou le créancier susnommé a) (ou le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec la débitrice. (Biffez les choix ne correspondant pas à votre situation.)
6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus de la débitrice, les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et la débitrice sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi. (Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)

(Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique.)

() Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

FAIT À _____, ce _____^e jour de _____ 2_____.

(signature et nom du témoin)

(signature du créancier qui est une personne physique)

- ou -

(nom du créancier qui est une personne morale)

(signature et nom du témoin)

(signature, nom et poste ou fonction du représentant)

REMARQUES : Si un affidavit ou une déclaration solennelle est joint à la présente formule, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits ou des déclarations solennelles.

Lorsqu'une copie du présent avis est envoyée par voie électronique, par des moyens tels que le courriel, le nom et les coordonnées de l'expéditeur, tel que prescrit au Formulaire 1.1, doivent être indiqués à la fin du document.

AVERTISSEMENTS : Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.

Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

PROCURATION GÉNÉRALE

(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : **Transport Medicar inc.**, personne insolvable

Je (ou nous), _____ (nom du créancier ou du représentant), de _____ (ville et province),
créancier dans l'affaire susmentionnée, nomme _____

de _____ mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée,
sauf la réception de dividendes, celui-ci étant habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place (ou n'étant pas habilité à nommer un autre
fondé de pouvoir à sa place).

FAIT À _____, ce _____^e jour de _____ 2_____.

(signature et nom du témoin)

(signature du créancier qui est un individu)

- ou -

(nom du créancier qui est une personne morale)

(signature et nom du témoin)

(signature, nom et poste ou fonction du représentant)

**CETTE FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS EST FOURNIE
AFIN DE VOUS AIDER À REMPLIR LE FORMULAIRE DE PREUVE DE RÉCLAMATION**

- La preuve de réclamation doit être signée par la personne qui la remplit.
- La signature du réclamant doit être attestée par un témoin.
- Indiquer l'adresse complète où tout avis et correspondance doivent être expédiés.
- Le montant sur le relevé de compte doit correspondre au montant réclamé sur la preuve de réclamation.

PARAGRAPHE 1 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- Le créancier doit fournir la raison sociale complète de la société ou de l'entreprise.
- Si la personne qui complète la preuve de réclamation n'est pas le créancier lui-même, elle doit préciser son poste ou sa fonction.

PARAGRAPHE 3 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- Un relevé de compte détaillé ainsi que les factures s'y rapportant doivent accompagner la preuve de réclamation.

PARAGRAPHE 4 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- Les créanciers doivent compléter ce paragraphe en fonction de la nature de leur réclamation.

PARAGRAPHE 5 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- Le réclamant doit indiquer s'il est ou n'est pas lié au débiteur, au sens de la définition de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Encercler, souligner ou biffer les mots « sont » ou « ne sont pas » selon le cas.

PARAGRAPHE 6 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION

- Le réclamant doit fournir une liste détaillée identifiée « B » de tous les paiements reçus et/ou crédits accordés, soit :
 - au cours des trois mois précédant la faillite ou la proposition, dans le cas où le réclamant et le débiteur ne sont pas liés.
 - au cours des douze mois précédant la faillite ou la proposition, dans le cas où le réclamant et le débiteur sont liés.

<input type="checkbox"/>	O	_____
<input type="checkbox"/>	P	_____
<input type="checkbox"/>	G	_____

PROOF OF CLAIM

(Section 50.1, subsections 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2), 128(1), and paragraphs 51(1)(e) and 66.14(b) of the Act)

in the matter of the proposal of Transport Medicar Inc.

of Montréal, Province of Quebec and the claim of _____
_____, creditor.

I, _____ (name of creditor or signing officer) of _____ (city and province)

DO HEREBY CERTIFY:

1. That I am a creditor of the above-named debtor (or that I am) _____ (position or title)
of _____ (name of creditor or signing officer).

All notices or correspondence regarding this claim must be forwarded to the following address:

Phone: _____ **Fax:** _____ **E-mail:** _____

2. That I have knowledge of all the circumstances connected with the claim referred to below.
3. That the debtor was, at the date of the proposal, namely the October 31, 2017, and still is, indebted to the creditor in the sum of \$_____, as specified in the statement of account (or affidavit or solemn declaration) attached and marked "Schedule A" after deducting any counterclaims to which the debtor is entitled. (The attached statement of account, or affidavit or solemn declaration must specify the vouchers or other evidence in support of the claim.)
4. **(Check and complete appropriate category)**
- () A. UNSECURED CLAIM OF \$_____.
(Other than as a customer contemplated by Section 262 of the Act)
That in respect of this debt, I do not hold any assets of the debtor as security and **(Check appropriate description):**
() Regarding the amount of \$_____, I claim a right to a priority under section 136 of the *Bankruptcy and Insolvency Act*. **(Set out on an attached sheet details to support priority claim.)**
() Regarding the amount of \$_____, I do not claim a right to a priority;
- () B. CLAIM OF LESSOR FOR DISCLAIMER OF A LEASE OF \$_____.
That I hereby make a claim under subsection 65.2(4) of the Act, particulars of which are as follows: **(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)**
- () C. SECURED CLAIM OF \$_____.
That in respect of this debt, I hold assets of the debtor valued at \$_____ as security, particulars of which are as follows: **(Give full particulars of the security, including the date on which the security was given and the value at which you assess the security, and attach a copy of the security documents.)**
- () D. CLAIM BY FARMER, FISHERMAN, OR AQUACULTURIST OF \$_____.
That I hereby make a claim under subsection 81.2(1) of the Act for the unpaid amount of \$_____.
(Attach a copy of sales agreement and delivery receipts.)
- () E. CLAIM BY WAGE EARNER OF \$_____.
That I hereby make a claim under subsection 81.3(8) of the Act (bankruptcy) in the amount of \$_____.
That I hereby make a claim under subsection 81.4(8) of the Act (receivership) in the amount of \$_____.
- () F. CLAIM BY EMPLOYEE FOR UNPAID AMOUNT REGARDING PENSION PLAN OF \$_____.
That I hereby make a claim under subsection 81.5 of the Act (bankruptcy) in the amount of \$_____.
That I hereby make a claim under subsection 81.6 of the Act (receivership) in the amount of \$_____.

**THIS INFORMATION SHEET IS SUPPLIED
IN ORDER TO ASSIST YOU IN COMPLETING THE PROOF OF CLAIM FORM**

- The proof of claim must be signed by the individual completing the form.
- The signature of the claimant must be witnessed.
- Give the complete address where all notices and correspondence are to be forwarded.
- The amount on the statement of account must agree with the amount claimed on the proof of claim.

PARAGRAPH 1 OF THE PROOF OF THE CLAIM

- Creditor must state full and complete legal name of company or firm.
- If the person completing the proof of claim is not the creditor himself, he must state his position or title.

PARAGRAPH 3 OF THE PROOF OF THE CLAIM

- A detailed statement of account together with supporting documentation must accompany the completed proof of claim.

PARAGRAPH 4 OF THE PROOF OF THE CLAIM

- The claimant must tick the appropriate paragraph and must provide information as requested.

PARAGRAPH 5 OF THE PROOF OF THE CLAIM

- The claimant must indicate whether he is or is not related to the debtor, as defined in the *Bankruptcy and Insolvency Act*, by encircling, underlining or striking out “are” or “are not” as the case.

PARAGRAPH 6 OR THE PROOF OF THE CLAIM

- The claimant must attach a detailed list marked “B” of all payments received and/or credits granted, as follows:
 - within the three months preceding the bankruptcy or the proposal, in the case where the claimant and the debtor are not related;
 - within the twelve months preceding the bankruptcy or the proposal, in the case where the claimant and the debtor are related.

VOTING LETTER

(Paragraphs 51(1)(f) and 66.15(3)(c) of the Act)

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF:

TRANSPORT MEDICAR INC.
Insolvent person

I, _____ of _____,
(name of the creditor) *(city and province)*

a creditor in the above matter for the sum of \$_____, hereby request the trustee acting with respect to the proposal of **Transport Medicar Inc.**, an insolvent person, to record my (or our) vote for or against the acceptance of the proposal as made on October 31, 2017.

DATED AT _____, this _____ day of _____ 2017.

(Witness)

(Individual Creditor)

- or -

(Witness)

(Name of Corporate Creditor)

(Signature, Name and Title of Signing Officer)